

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE RUFFEC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de
L'ARTICLE L 2122 -22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

**APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION DU PARC TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE N°068-5569
AVEC GRENKE LOCATION SAS**

Le Maire de RUFFEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant
délégation au Maire au titre de l'article susdit, et notamment son article 1^{er}, 4^o et 5^o,
Vu le projet de contrat de location longue durée pour le parc téléphonique de la collectivité présenté
par Grenke Location SAS,

Considérant l'intérêt pour la Commune de renouveler son parc téléphonique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve le contrat de location du parc téléphonique de la collectivité n°068-5569 avec
GRENKE LOCATION SAS, tel qu'annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera
adressée à Madame la Sous-Préfète et au comptable public.

Fait à Ruffec, le
Le Maire,

~

Thierry BASTIER



The official stamp of the Municipality of Ruffec, Charente, is circular and blue. It features a central emblem depicting a seated figure, possibly a saint or a historical figure, holding a staff. The text 'MAIRIE DE RUFFEC' is written around the top inner edge of the circle, and '(Charente)' is written at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the central emblem.